

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération A1 n° 23-074
7.10 Finances locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

Absente

Mme Sofia RAFAI

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

DATE D'AFFICHAGE :

08/12/2023

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, ET DE MANDATER ¼ DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612.1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le Budget Primitif 2024 de la ville d'Épône sera soumis au vote du Conseil Municipal le 04 avril 2024 ;

Considérant que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du premier trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis ;

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération A1 n° 23-074
7.10 Finances locales - Divers

Considérant qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 05 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

DECIDE :

1. **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote du Budget Primitif 2024, conformément à l'affectation budgétaire suivante :

	BP+DM 2023	PLAFOND (1/4)	DEMANDE
Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	183 094,31 €	45 773,58 €	45 770,00 €
Chapitre 204 : SUBV D'EQUIP VERSEES	371 630,00 €	92 907,50 €	92 905,00 €
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 336 100,00 €	584 025,00 €	584 025,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 890 824,31 €	722 706,08 €	722 700,00 €

- 2- **Précise** que ces montants, par chapitre, demeurent dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- 3- **Précise** que les dépenses engagées dans ce cadre seront reprises au budget primitif 2024,
- 4- **Précise** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles,
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **18 JAN. 2024**

Et publié/affiché le

18 JAN. 2024

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Didier DIROL
Secrétaire de séance

